



## AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Sources de financement :  
Accord de Prêt de la BOAD N° 2021064/PR ML2022 38 00.  
Procédure restreinte internationale

Service de consultation pour les études d'Avant-Projet Détaillé (APD), les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Contrôle et la Surveillance des travaux de Réhabilitation et d'Extension des Périmètres de Daye, Hamadja et Korioumé en deux missions: Mission1 et Mission 2

Réf : N°2024/001

### DESCRIPTION DU PROJET

#### 1. Type de marché :

##### **Mission1 : Marché à Prix Forfaitaire**

- Service de consultation pour la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD), les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et l'élaboration du DAO des travaux de Réhabilitation et d'Extension des Périmètres de Daye, Hamadja et Korioumé ;

##### **Mission2 : Marché à Prix Unitaires**

- Service de consultation pour le contrôle et la surveillance des travaux de Réhabilitation et d'Extension des Périmètres de Daye, Hamadja et Korioumé.

#### 2. Description du marché

Le Consultant s'acquittera de sa mission, en collaboration étroite avec la Cellule de Coordination du Projet (CCP), qui lui fournira toutes les données et informations en sa possession et relatives au projet.  
Les prestations d'études et de contrôle, porteront sur les activités suivantes :

##### Lot 1 :

- une étude de faisabilité technico-économique des réhabilitations pour la mise en valeur des périmètres de i) Daye (434ha), ii) Hamadja (670ha) et iii) Korioumé (430ha) et d'extension de (67 ha) à Hamadja ;
- une étude de faisabilité technico-économique pour la mise en valeur de trois (03) périmètres Maraicher de i) Daye (3ha), ii) Hamadja (3ha) et iii) Korioumé (4ha) ;
- une étude de faisabilité technico-économique des pistes suivantes :
  - 1- Piste de liaison de kabara (1,5km) ;
  - 2- Piste de liaison Korioumé –Toya – Station de pompage (3,5km)
  - 3- Piste d'intérieure à Hamadja (6,5km) ;

- un avant-projet détaillé et un projet de dossier d'appel d'offres pour la réalisation des activités retenues ;
- l'identification des mesures d'atténuations avec un PGES et des activités génératrices de revenus favorables aux femmes et aux enfants ;
- les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) relatives au projet intégrant les aménagements hydroagricole, les pistes et aux AGR.

#### **Lot 2 :**

- Contrôle et surveillance des travaux des réhabilitations des périmètres de :  
i) Daye (434ha), ii) Hamadja (670ha) et iii) Korioumé (430ha) et d'extension de (67 ha) à Hamadja ;
- Contrôle et surveillance des travaux de trois (03) périmètres Maraicher de i) Daye (3ha), Hamadja (3ha) et Korioumé (4ha) ;

Contrôle et surveillance des travaux de réalisation des pistes suivantes :

- 1 Piste de liaison de kabara (1,5km) ;
  - 2 Piste de liaison Korioumé –Toya – Station de pompage (3,5km)
  - 3 Piste d'interieure à Hamadja (6,5km) ;
- Contrôle et surveillance des travaux du PGES et des activités génératrices de revenus favorables aux femmes et aux enfants ;

### **3. Nombre et intitulé des lots**

Les prestations relatives à la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD), les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Contrôle et la Surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension des périmètres de Daye, Hamadja et Korioumé seront réalisées en deux (02) lots:

- **Lot 1:** Service de consultation pour la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD), les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et l'élaboration du DAO des travaux de réhabilitation et d'extension des Périmètres de Daye, Hamadja et Korioumé;
- **Lot 2:** Service de consultation pour le contrôle et la surveillance des travaux de Réhabilitation et d'Extension des Périmètres de Daye, Hamadja et Korioumé.

### **4. Budget maximal**

Le budget maximal des présentes missions est évalué à :

- **Lot 1 :** Cent Douze Millions Cent cinquante Neuf Mille (112 159 000) FCFA HT ;
- **Lot 2 :** Deux Cent Soixante Quinze Millions Trois Cent Soixante Onze Mille (275 371 000) FCFA HT.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **5. Éligibilité**

La participation au présent marché est ouverte aux bureaux d'études installés dans la zone UEMOA. La participation d'une entité non-éligible entraîne automatiquement l'élimination de l'offre concernée.

### **6. Nombre d'offres**

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

### **7. Situations d'exclusion**

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque Ouest Africaine de Développement*.

## 8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

### 9. Date prévue de commencement des marchés

- Le début de la mission 1 (lot1) est prévu pour Mars 2025 ;
- Le début de la mission 2 (lot2) est prévu pour Septembre 2026.

### 10. Durée de mise en œuvre du marché

- Les prestations du Lot 1 sont prévues pour une durée totale de quatre (04) mois calendaire à compter de la date d'émission de l'ordre de service de démarrage des prestations ;
- Les prestations du Lot 2 sont prévues pour une durée totale de dix-huit (18) mois calendaire à compter de la date d'émission de l'ordre de service de démarrage des prestations.

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, ces critères de sélection seront définis par mission :

#### a) Capacité économique et financière du soumissionnaire :

##### Lot 1 :

- Soumission de bilans certifiés par un expert-comptable ou un comptable agréé inscrit à l'ordre pour les **trois (03) dernières années de (2021, 2022 et 2023)** ;
- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les années 2021, 2022 et 2022) supérieur à cents Cinquante millions de Francs CFA (**150 000 000**) FCFA, et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

##### Lot 2 :

- Soumission de bilans certifiés par un expert-comptable ou un comptable agréé inscrit à l'ordre pour les **trois (03) dernières années de (2021, 2022 et 2023)** ;
- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les années 2021, 2022 et 2022) supérieur à Deux cents quatre-vingt millions de Francs CFA (**280 000 000**) FCFA, et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

#### b) Capacité professionnelle du soumissionnaire :

La garantie de soumission n'est pas exigible pour le présent marché. Par ailleurs les pièces administratives seront exigées à la fin du processus de passation du marché, au seul soumissionnaire classé 1<sup>er</sup> à l'issue de l'évaluation combinée.

##### Lot 1:

- a. Le consultant doit avoir au moins dix (10) d'expérience général et deux (2) ans d'expériences dans la conduite des études d'aménagements hydro-agricoles et fournir les justificatifs suivants :
  - Certificat professionnel en rapport avec le présent marché tel que la carte professionnelle ;
  - Certificat d'enregistrement à l'ordre des ingénieurs conseils pour les bureaux nationaux ;
- b. Justifier la présence au sein de son personnel, les profils suivants :

#### 1. Le chef de mission:

Un (1) Ingénieurs en génie civil, génie rural Bac + 5 ou équivalent, avec au moins 10 ans d'expérience

Avis de sollicitation de manifestations d'intérêt

professionnelle dans le domaine des projets d'aménagements hydro-agricoles. Il doit avoir réalisé, en tant que chef de mission, durant les dix (10) dernières années, deux (2) études APD/DAO pour les projets d'aménagements hydro-agricoles;

## **2. Spécialiste Génie rural et infrastructures**

Il doit disposer d'une forte expérience dans le domaine du Génie Rural et des infrastructures Agricoles avec d'excellentes compétences sur les domaines des aménagements hydro agricoles, et dans le domaine des pistes rurales. La qualification requise est un diplôme d'étude supérieure de génie rural, génie civil ou hydraulique agricole avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.

## **3. Electromécanicien**

L'ingénieur Electricien/Electromécanicien est chargé de diagnostiquer les stations de pompages (groupe et vis Archimède), la conception d'un schéma d'électrification et de fonctionnement des moyens exhaures.

L'Electromécanicien devra avoir une qualification de Bac+4 minimum en électricité, électromécanique ou discipline similaire et justifier d'au moins 10 ans d'expérience. Il devra avoir une expérience dans les études de genre.

## **4. Ingénieur agronome**

Il doit disposer d'une forte expérience dans le domaine des productions végétales. La qualification requise est un diplôme d'étude supérieure en sciences agricoles avec une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine des productions végétales.

## **5. Expert environnementaliste**

Il doit disposer d'une solide expérience dans le domaine des questions environnementales. La qualification requise est un diplôme d'étude supérieure en environnement avec une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de l'environnement.

c- Fournir les documents administratifs suivants :

- Attestation portant immatriculation au registre du commerce ;
- Statut juridique

### **Lot 2:**

a- Le consultant doit avoir au moins dix (10) d'expérience général et deux (2) ans d'expériences dans la conduite des études d'aménagements hydro-agricoles et fournir les justificatifs suivants :

- Certificat professionnel en rapport avec le présent marché tel que la carte professionnelle ;
- Certificat d'enregistrement à l'ordre des ingénieurs conseils pour les bureaux nationaux ;

b- Justifier la présence au sein de son personnel, les profils suivants :

### **1- Le chef de mission:**

Un (1) Ingénieur en génie civil, génie rural Bac + 5 ou équivalent, avec au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des projets d'aménagements hydro-agricoles. Il doit avoir réalisé en tant que chef de mission, durant les dix (10) dernières années, deux (2) études APD/DAO pour les projets d'aménagements hydro-agricoles;

### **2- Spécialiste Génie rural et infrastructures**

Il doit disposer d'une forte expérience dans le domaine du Génie Rural et des infrastructures Agricoles avec d'excellentes compétences sur les domaines des aménagements hydro agricoles, et dans le domaine des pistes rurales. La qualification requise est un diplôme d'étude supérieure de génie rural, génie civil ou hydraulique agricole, avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.

### **3- Electromécanicien**

L'ingénieur Electricien/Electromécanicien est chargé de diagnostiquer les stations de pompages (groupe et vis Archimède), la conception d'un schéma d'électrification et de fonctionnement des moyens exhaures.

L'Electromécanicien devra avoir une qualification de Bac+4 minimum en électricité, électromécanique ou discipline

similaire et justifier d'au moins 10 ans d'expérience. Il devra avoir une expérience dans les études de genre.

c- Fournir les documents administratifs suivants :

- Attestation portant immatriculation au registre du commerce ;
- Statut juridique.

#### **c) Capacité technique du soumissionnaire**

Avoir réalisé avec satisfaction, au cours des trois dernières années 2020, 2021 et 2022, une mission similaire de chacune des études suivantes :

##### **Lot 1 :**

Mission d'études APS / APD relatif aux Études (réalisé jusqu'au niveau APD) d'Impact Environnemental et Social (EIES) durant les années 2020, 2021, 2022 et 2023 avec une valeur minimum de **Cents millions de Francs CFA (100 000 000) FCFA** par marché,

##### **Lot 2 :**

Missions de contrôle et de surveillance des travaux (réalisé jusqu'au niveau APD) d'aménagement hydro-agricoles et pistes rurale durant les années 2020, 2021, 2022 et 2023 avec une valeur minimum de **Deux Cent Millions Francs CFA (200 000 000) FCFA** par marché

Les expériences similaires seront attestées par les copies certifiées de l'attestation de bonne exécution accompagner par les copies certifiées de pages de garde et de pages de signature des marchés correspondants émanant d'organismes publics parapublics ou internationaux.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et d'identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- le plus grand nombre de marchés de services qui satisfont au critère 3
- la valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés de services qui satisfont au critère 3

**N.B.:** le premier critère de comparaison additionnel doit être appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit meilleurs candidats parce que deux candidats ou plus sont à égalité pour la 8<sup>e</sup> position, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

## **12. Critères d'attribution**

- Offre économiquement la plus avantageuse. Ces critères ont trait à la qualité technique et au prix de l'offre

## **SOUSSION DE LA MANIFESTATION D'INTERÊT**

## **13. Date limite de réception des manifestations d'intérêt**

La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt est fixée : **08 octobre 2024 à 10h 00 nm GMT**

## **14. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir**

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées uniquement au moyen du Formulaire de soumission standard, disponible auprès de l'Autorité contractante. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre (en dehors des documents demandés dans ledit Formulaire) ne sera pas pris en considération.

## **15. Modalités d'envoi des manifestations d'intérêt**

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, entre **10h00 - 16h-00** à la **Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)**, Rue :Mohamed V auprès de la Cellule de Coordination du PMPRT sise à Tombouctou, Quartier Hamabangou auprès du Coordonnateur TEL : 0022379097940/00223

Avis de sollicitation de manifestations d'intérêt

67850122 ou du Responsable Administratif et financier TEL : 00223 66965552/0022379475666 ou par mail à l'adresse amadoutoure-tbt@hotmail.fr; momolemalien@yahoo.fr

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt sont invités à envoyer leurs dossiers, en français, en précisant l'objet :

**"Service de consultation pour les études d'Avant-Projet Détaillé (APD), les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Contrôle et la Surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension des Périmètres de Daye, Hamadja et Korioumé en deux missions"** au plus tard le **08 octobre 2024 à 10h 00 nm**, à la **Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)**, Rue : Mohamed V auprès du Responsable Administratif et financier TEL : 00223 66965552/0022379475666

**Les candidats doivent** placer un (01) original et cinq (05) copies de leur Proposition dans une enveloppe portant clairement la/les mention(s) citées ci-dessus.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **10 Heures 30 minutes GMT** dans la salle de réunion de la DNA

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

L'envoi des manifestations d'intérêt par courrier électronique n'est pas autorisé.

#### **16. Débriefing**

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa manifestation d'intérêt (et plus tard sa proposition) n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la manifestation d'intérêt (ou de l'offre). Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

#### **17. Langue**

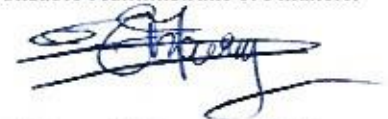
Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

#### **18. Base juridique**

*Le Guide des procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement*, disponible à l'adresse [www.boad.org/politiques-procedures-directives](http://www.boad.org/politiques-procedures-directives).

**NB :** Le PMPRT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de sollicitation de manifestation d'intérêt (AMI)

P/ Le Coordonnateur P/O  
Le Responsable Administratif et Financier



**Mohamed Sékou TRAORE**

